



## framatomé Chalon/Sully

### Nos échanges avec la direction IB-F

Le jeudi 5 mars 2020, nous avons rencontré la Direction IB-F afin d'échanger sur la base de nos revendications du 21 janvier 2020 (voir tract).

*Suite à nos constats et après avoir échangé avec de nombreux salariés, nous avons fait plusieurs demandes pour améliorer les conditions de travail des intervenants mais également des salariés du siège.*

#### Voici les principales demandes :

- Augmentation du plafond d'épargne du CETI à 10 jours ;
- Alimentation du CETI avec des JRS et CPN ;
- Suppression de la clause de l'accord intervenant : « le cumul des jours placés dans le CET et dans le CETI ne peuvent pas être supérieur au plafond maximum de jours pouvant être épargnés dans le CET » ;
- Garantir une meilleure répartition de charge tout au long de l'année afin d'éviter la disparité entre salariés (période haute et basse) ;
- Mettre en place, en période basse, pour les salariés sans activité, une majoration de 25% des heures dans le compteur C1 ;
- Revalorisation de la prime d'intervenant : < à 5 ans 1500 € ; entre 5 et 10 ans 2500 € ; > à 10 ans 3000 € ;
- Revalorisation de la prime CTC : semaine à 40 € ; samedi à 50 € ; dimanche et jour férié à 85 € ;
- Porter la prime d'éloignement à 15 € ;
- Démocratiser le Télétravail à Chalon/Sully ;
- Mettre ne place le horaires variables au CEDOS ;
- Demander une prime d'incommodité pour les salariés qui se rendent sur des missions extérieures à leur poste de travail. (faciliter le passage du statut d'intervenant pour ces missions.)

La direction s'est engagée à revenir vers nous, afin de répondre aux différentes revendications après avoir étudié nos demandes.

Rendez-vous donc prochainement afin de savoir les suites que vous souhaitez donner pour que vos revendications soient entendues..!

**Vos élu-e-s CFDT sont là pour vous accompagner !**

